



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appel AP-2024-025

J. Huguen et E. Olfert

c.

Président de l'Agence des services
frontaliers du Canada

*Décision et motifs rendus
le vendredi 27 février 2026*

EU ÉGARD À un appel instruit le 3 juillet 2025 aux termes de l'article 67 de la *Loi sur les douanes*;

ET EU ÉGARD À une décision rendue par le président de l'Agence des services frontaliers du Canada aux termes du paragraphe 60(4) de la *Loi sur les douanes*, le 10 septembre 2024, concernant une demande de révision.

ENTRE

J. HUGHEN ET E. OLFERT

Appelante

ET

**LE PRÉSIDENT DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA**

Intimé

DÉCISION

L'appel est rejeté.

Susan D. Beaubien

Susan D. Beaubien

Membre président